




# Fiche signalétique



## Fraissol / Lavant lustrant

### Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

<b>Manufacturier</b>	: HG International b.v.	<b>Code</b>	: 1151000
<b>Adresse</b>	: Damsluisweg 70 1332 EJ Almere	<b>No de fiche signalétique</b>	: 2.02
<b>Pays</b>	: Pays-Bas	<b>Date de validation</b>	: 5/19/2010.
<b>No de téléphone:</b>	: +31 (0)36 54 94 700	<b>Date d'impression</b>	: 5/19/2010.
<b>Fax</b>	: +31 (0)36 54 94 744	<b>Nom du responsable</b>	: P. Stienstra
<b>Internet:</b>	: www.hg.eu	<b>No de téléphone:</b>	: +1.705.726.5445
<b>Fournisseur</b>	: Solstrand Trading	<b>Fax</b>	: +1.705.734.0857
<b>Adresse</b>	: 60 Lockhart road Barrie, Ontario L4N 9G8	<b>Pays</b>	: Canada
<b>Utilisations</b>	: Shampooing lustrant, à l'odeur agréable, pour les sols dallés, carrelés ou en pierres naturelles		
 <b>En cas d'urgence</b>	: Chem. Tel Inc. (813) 248 0585 or Toll free (800) 255 3924		

### Section 2. Composition et information sur les ingrédients

Nom	No CAS	% en poids	Limites d'exposition
water	7732-18-5	75-100	Non disponible.
Polymère.		5-15	Non disponible.
Alcool éthoxylé.		5-15	Non disponible.
Watery modified maleïnesin.	8050-28-0	1-5	Non disponible.
dipropylene glycol methyl ether	34590-94-8	1 - 5	Non disponible.
alcohols, c11-14-iso-, c13-rich, ethoxylated	78330-21-9	1 - 5	Non disponible.
Tributoxyethyl phosphate	78-51-3	0-1	Non disponible.
1-Méthoxy-2-propanol	107-98-2	0-1	Non disponible.
phosphoric acid, tris(2-methylpropyl) ester	126-71-6	0-1	Non disponible.
Ingrédient pour le parfum.		0-1	Non disponible.
Préservatif.		0-0.1	Non disponible.
Mixture of mineral oils and non-ionic surfactants	mixture	0-0.1	Non disponible.
agents de surface non ioniques		0-0.1	Non disponible.

### Section 3. Identification des risques

<b>État physique et Apparence</b>	: Liquide.
<b>Vue d'ensemble des urgences</b>	: Aucun danger particulier. Aucun danger particulier. Ne pas ingérer. Laver abondamment après usage.
<b>Voies d'absorption</b>	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.
<b>Effets aigus potentiels sur la santé</b>	
<b>Yeux</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Peau</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Inhalation</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Ingestion</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Suite à la page suivante

- Effets chroniques potentiels sur la santé** : **EFFETS CANCÉROGÈNES**: Non disponible.  
**EFFETS MUTAGÈNES**: Non disponible.  
**EFFETS TÉRATOGENES**: Non disponible.
- Conditions médicales aggravées par une surexposition:** : Une exposition répétée ou prolongée ne devrait aggraver aucun trouble médical.
- Signes/symptômes de surexposition** : Non disponible.

[Voir Information toxicologique \(section 11\)](#)

## Section 4. Premiers soins

- Contact avec les yeux** : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin.
- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin.
- Ingestion** : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
- Note au médecin traitant** : Non disponible.

## Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Ininflammable.
- Température d'auto-inflammation** : Non applicable.
- Point d'éclair** : Non applicable.
- Limites d'inflammabilité** : Non applicable.
- Produits de la combustion** : oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) Quelques oxydes métalliques.
- Risques d'incendie en présence de substances diverses** : Ininflammable.
- Risques d'explosion en présence de substances diverses** : Risque d'explosion du produit en présence de choc mécanique : Non disponible.  
Risques d'explosion du produit en présence de décharges électriques : Non disponible.
- Appareils et méthodes de lutte contre les incendies** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.  
Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Vêtements de protection  
Aucun danger particulier.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
- Remarque spéciale sur les risques d'incendie** : Aucune remarque additionnelle.
- Remarque spéciale sur les risques d'explosion** : Aucune remarque additionnelle.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

**Suite à la page suivante**

- Méthodes de nettoyage** : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. Dans le cas d'un déversement accidentel minime, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), puis ramasser le produit avec une pelle et le placer dans un récipient à fermeture hermétique imperméable à l'eau en vue de l'élimination. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

## Section 7. Manutention et entreposage

- Manutention** : Ne pas ingérer. Laver abondamment après usage. Éviter le contact prolongé avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Conserver hors de la portée des enfants.
- Entreposage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.

## Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

- Système de contrôle technique** : Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle.

### Protection individuelle

- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée ou aux poussières.
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Autre protection** : Non disponible.

### Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)



- Protection individuelle lors d'un grand déversement** : Lunettes de protection. Vêtement de protection complet. Bottes. Gants. Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas assurer une protection suffisante. Consulter un spécialiste avant de toucher à ce produit.

[Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.](#)

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

- État physique et Apparence** : Liquide.
- Couleur** : Blanc.
- Odeur** : Caractéristique.
- pH** : 8.8 [Basique.]
- Densité relative** : 1.01 g/cm<sup>3</sup>
- Viscosité** : Dynamique: Plus haute valeur connue: 1034 cP (Watery modified maleïnresin.) Moyenne pondérée: 346.62 cP
- Solubilité** : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide, l'eau chaude, éther diéthylique. Partiellement soluble dans les substances suivantes: méthanol, acétone.
- Point d'éclair** : Non applicable.
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Non applicable.
- Caractéristiques d'explosivité** : Risque d'explosion du produit en présence de choc mécanique : Non disponible. Risques d'explosion du produit en présence de décharges électriques : Non disponible.
- Propriétés oxydantes** : Non applicable

**Suite à la page suivante**

**Remarques physico-chimiques** : Non disponible.

## Section 10. Stabilité et réactivité

**Stabilité et réactivité** : Le produit est stable.  
**Conditions d'instabilité** : Non applicable  
**Incompatibilité avec différentes substances** : Aucun produit incompatible selon notre base de données.  
**Produits de décomposition dangereux** : oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>)  
**Polymérisation Dangereuse** : Oui.

## Section 11. Information toxicologique

dipropylene glycol methyl ether	DL50	5130 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	9500 mg/kg	Cutané	Rat
	DL50	>19000 mg/kg	Cutané	Lapin
alcohols, c11-14-iso-, c13-rich, ethoxylated	DL50	200 à 2000 mg/kg	Orale	Rat
Tributoxyethyl phosphate	DL50	6200 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	>2000 mg/kg	Cutané	Lapin
1-Méthoxy-2-propanol	DL50	5700 mg/kg	Orale	Lapin
	DL50	11700 mg/kg	Orale	Souris
	DL50	13500 mg/kg	Cutané	Lapin
	Dlmin	3739 mg/kg	Orale	Rat
	CL50	7000 (6 heure(s))	Inhalation	Rat
	CL50	10000 (5 heure(s))	Inhalation	Rat
phosphoric acid, tris(2-methylpropyl) ester	DL50	4180 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	>5000 mg/kg	Cutané	Lapin
agents de surface non ioniques	DL50	13792 mg/kg	Orale	Rat
Watery modified maleïnesin.	DL50	>2000 mg/kg	Orale	Rat
Alcool éthoxylé.	DL50	>5000 mg/kg	Orale	Rat

**Effets chroniques sur les humains** : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires supérieures, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

**Autres effets toxiques sur les humains** : Non irritant pour la peau. Non irritant pour les yeux. Non irritant pour les poumons.

**Remarque spéciale sur la toxicité pour les animaux** : Très faible toxicité pour les humains ou animaux. (alcohols, c11-14-iso-, c13-rich, ethoxylated)

**Remarque spéciale sur les effets chroniques sur les humains** : Non disponible.

**Remarque spéciale sur les autres effets toxiques sur les humains** : Non disponible.

### Effets spécifiques

**Effets cancérogènes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets mutagènes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Toxicité au niveau reproductif** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 12. Information sur l'écologie

dipropylene glycol methyl ether	PIMEPHALES PROMELAS (CL50)	48 heure(s)	>10000 mg/l
alcohols, c11-14-iso-, c13-rich, ethoxylated	Flore (CE50)	72 heure(s)	1 à 10 mg/l
	LEUCISCUS IDUS (CL50)	96 heure(s)	1 à 10 mg/l
	Invertébrés aquatiques. (CL50)	48 heure(s)	1 à 10 mg/l
Tributoxyethyl phosphate	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	11.2 mg/l
	Daphnie (CL50)	48 heure(s)	10 à 100 mg/l
1-Méthoxy-2-propanol	Bactéries (CE50)	48 heure(s)	>1000 mg/l
	Poisson (CL50)	96 heure(s)	>1000 mg/l
phosphoric acid, tris(2-methylpropyl) ester	Daphnie (CE50)	48 heure(s)	11 mg/l
	LEUCISCUS IDUS (CL50)	96 heure(s)	10 à 100 mg/l
	Algues (CE50)	72 heure(s)	33 mg/l
agents de surface non ioniques	FATHEAD MINNOWS (CL50)	96 heure(s)	61.7 à 71.7 mg/l

**DBO et DCO** : Non disponible.

**Biodégradable/OCDE** : Partiellement biodégradable

**Mobilité** : Non disponible.

**Produits de dégradation** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) et de l'eau.

**Toxicité des produits de biodégradation** : Les produits de dégradation sont moins toxiques que le produit lui-même.

**Remarque spéciale sur les produits de biodégradation** : Aucune remarque additionnelle.

## Section 13. Considérations lors de l'élimination

**Information sur les déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.

**Répartition des déchets** : Non disponible.

[Consulter les autorités locales ou régionales.](#)

## Section 14. Information relative au transport

Information sur la réglementation	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette	Autres informations
<b>Classification pour le DOT</b>	Non réglementé.	-	-	-		Conserver à l'abri du gel
<b>Classification pour le TMD</b>	Non réglementé.	-	-	-		- Conserver à l'abri du gel
<b>Classe ADR/RID</b>	Non réglementé.	-	-	Non disponible.		Conserver à l'abri du gel
<b>Classe IMDG</b>	Non réglementé.	-	-	Non disponible.		Conserver à l'abri du gel
<b>Classe IATA-DGR</b>	Non réglementé.	-	-	-		Conserver à l'abri du gel

**Suite à la page suivante**

## Section 15. Information réglementaire

**SIMDUT (Canada)** : Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).  
Aucun produit n'a été trouvé.

### Réglementations Internationales

**EINECS** : Non disponible.

**DSCL (CEE)** : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'UE.

**Listes internationales** :

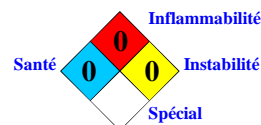
## Section 16. Renseignements supplémentaires

**Renseignements à indiquer sur l'étiquette** : Aucun danger particulier.

### Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	0
Risques d'incendie	0
Réactivité	0
Protection individuelle	

### National Fire Protection Association (États-Unis)



**Références** : Non disponible.

**Autres considérations spéciales** : Non disponible.

**Date d'impression** : 5/19/2010.

**Date d'édition** : 5/19/2010.

**Date de publication précédente** : Aucune validation antérieure.

**Version** : 2.02

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.